

3 D OUEST

5 Rue Louis de Broglie

22300 LANNION

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Laurent DELATTRE

✓ Certifié par ✱ youtrust

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement	954 979	683 546	271 433	331 739	60 306-	18. 18-
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	584 253	361 948	222 305	209 503	12 802	6. 11
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	28 948	27 605	1 343	2 510	1 167-	46. 49-
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	86 272	77 308	8 965	3 447	5 517	160. 04
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	808		808	808		
	Total de l'actif immobilisé (III)	1 655 275	1 150 406	504 869	548 022	43 153-	7. 87-
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.	14 811	2 728	12 083	6 666	5 417	81. 26
ACTIF CIRCULANT	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	560 047	17 160	542 887	384 155	158 731	41. 32
	Autres créances	25 187		25 187	43 395	18 208-	41. 96-
	Charges constatées d'avance	3 107		3 107	4 269	1 162-	27. 22-
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	500 000		500 000	1 500 000	1 000 000-	66. 67-
ACTIF CIRCULANT	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	2 585 968		2 585 968	924 522	1 661 446	179. 71
	Total de l'actif circulant (IV)	3 689 121	19 888	3 669 232	2 863 007	806 225	28. 16
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	5 344 395	1 170 294	4 174 101	3 411 030	763 071	22. 37

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

808

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	188 888	188 888		
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	50 000	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 067 351	26 058	1 041 293	NS
	Report à nouveau		606 845	606 845-	100.00-
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		865 603	684 448	181 155	26.47
	Subventions d'investissement	25 309	50 686	25 377-	50.07-
	Provisions réglementées				
Total des capitaux propres (I)		2 697 152	2 106 926	590 226	28.01
AUTRES FONDS PROPRES					
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		9 000	9 000-	100.00-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 538	47 444	7 095	14.95
	Dettes fiscales et sociales	535 957	459 773	76 184	16.57
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	65 782	120 498	54 716-	45.41-
	Produits constatés d'avance	820 672	667 389	153 283	22.97
	Total des dettes (III)	1 476 949	1 304 104	172 845	13.25
	Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		4 174 101	3 411 030	763 071	22.37

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 1 476 949 1 304 104

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-9 du PCG**.
- Les frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-9 du PCG**.
- L'évaluation des stocks se fait par **Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)**, conformément à l'article **213-34 du PCG**.
- Les subventions d'investissement sont comptabilisées **en capitaux propres**, conformément à l'article **312-1 du PCG**.

Événements post-clôture

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations significatives

NEANT

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	8 45 037	109 942		9 54 979
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	432 983	151 271		584 254
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	28 948			28 948
Matériel de transport	23 574			23 574
Matériel de bureau et matériel informatique	42 845	8 599		51 444
Mobilier	11 254			11 254
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	823			823
TOTAL GENERAL	1 385 464	269 812		1 655 276

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	513 297	170 299		683 597
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	223 480	138 469		361 948
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	26 438	1 167		27 605
Matériel de transport	23 574			23 574
Matériel de bureau et matériel informatique	41 048	2 835		43 883
Mobilier	9 604	247		9 851
TOTAL GENERAL	837 441	313 017		1 150 457

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	2 728				2 728
Sur comptes clients	2 726	17 160	2 725		17 160
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	5 454	17 160	2 725		19 888

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

NEANT

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 0 8	8 0 8	
Clients douteux ou litigieux	2 0 5 9 2	2 0 5 9 2	
Autres créances clients	5 3 9 4 5 4	5 3 9 4 5 4	
Personnel et comptes rattachés	5 6 0 0	5 6 0 0	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 9 3 8 3	1 9 3 8 3	
Débiteurs divers	2 0 4	2 0 4	
Charges constatées d'avance	3 1 0 7	3 1 0 7	
TOTAL	5 8 9 1 4 9	5 8 9 1 4 9	

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 4 5 3 8	5 4 5 3 8		
Personnel et comptes rattachés	2 9 6 2 9 9	2 9 6 2 9 9		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 6 4 4 6 0	1 6 4 4 6 0		
Impôts sur les bénéfices	4 4 4 4 9	4 4 4 4 9		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 6 2 8 9	2 6 2 8 9		
Autres impôts taxes et assimilés	4 4 6 0	4 4 6 0		
Groupe et associés	5 5 0 2 8	5 5 0 2 8		
Autres dettes	1 0 7 5 4	1 0 7 5 4		
Produits constatés d'avance	8 2 0 6 7 2	8 2 0 6 7 2		
TOTAL	1 4 7 6 9 4 9	1 4 7 6 9 4 9		

3D OUEST

SAS au capital de 500 000 euros,
immatriculée au RCS de SAINT-BRIEUC sous le numéro 449 736 255,
dont le siège social est situé 5 RUE LOUIS DE BROGLIE, TECHNOPOLE ANTICIPA ESPACE DE BROGLIE,
22300 LANNION

TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 29 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 865 603 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 600 000 euros, soit 1,71 euro pour chacune des 350000 actions composant le capital social.

Pour le solde, soit 265 603 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de 600 000 euros sur le résultat de l'exercice.

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
SAS DELOUARD AND CO INNOVATION GROUP	19534	33 486,86 €	Régime mère-fille
SAS 4D OUEST	258859	443 758,29 €	Régime mère-fille
Monsieur Thomas EVEN	53520	91 748,57 €	Prélèvement forfaitaire unique
SAS CADEIS	18087	31 006,28 €	Régime mère-fille
TOTAL	350000	600 000,00 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 91 748.57 €, soit 15,29 % des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 31.4 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 18,60 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de chaque associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 0,71 euro

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 0,86 euro

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 0,14 euro

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Le Président

Zone de signature
Laurent DELATTRE
✓ Certifié par ✱ youtrust

Certifié conforme